

LE DAF

DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL

OBJECTIF

Le Diplôme d'Animateur Fédéral est un diplôme qui permet l'animation de façon strictement bénévole en pleine autonomie.

Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

Rappel : Le titulaire du DAF exerce son activité dans un club affilié à la FFKDA.

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- avoir la licence FFKDA de la saison sportive en cours ;
- être ceinture noire 1er dan ;
- être titulaire d'un brevet de secourisme (cf. page 47).

Le candidat dépose son inscription auprès du responsable de l'Ecole Régionale de Formation.

Il s'acquitte d'un droit d'adhésion à chaque inscription.

DUREE DE LA FORMATION : 38 HEURES

14 heures sur un week-end et 24 heures de participation associative

UF	CONTENU	DUREE
UF1	Pédagogie élémentaire	10 heures
UF2	Connaissances élémentaires de réglementation	4 heures
Participation aux activités fédérales	Justifier de 4 actions à choisir entre : <ul style="list-style-type: none">- les stages techniques d'experts fédéraux, hauts gradés français et japonais et référents disciplines associées (cf. listes sur ffkarate.fr)- l'organisation de manifestations associatives avec obligatoirement au moins une de chaque. Ainsi un stagiaire peut faire : <ul style="list-style-type: none">- 1 stage et 3 manifestations,- ou 2 stages et 2 manifestations,- ou 3 stages et 1 manifestation.	24 heures
Evaluation	Prestation pédagogique à partir d'un sujet tiré au sort et entretien individualisé portant sur la séance pédagogique	
	Total	38h

LE DAF

REFERENTIEL DE COMPETENCES

UF 1 – PEDAGOGIE ELEMENTAIRE

10 heures

Etre capable :

- de structurer un cours : plan de cours, choix pertinent des exercices en fonction des objectifs visés ;
- d'assurer la sécurité des pratiquants ;
- d'avoir une attitude pédagogique adaptée ;
- d'accueillir un public ;
- d'animer un cours ;
- de communiquer ;
- de s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors.

UF 2 – CONNAISSANCES ELEMENTAIRES REGLEMENTAIRES

4 heures

Etre capable :

1. Environnement institutionnel

- de créer un club selon la loi de 1901, le gérer et l'affilier ;
- de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité.

2. Environnement fédéral

- de connaître les différences instances fédérales : le niveau national, les ligues, les comités départementaux ;
- de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaires pour préparer une compétition ;
- de connaître les éléments de la réglementation nécessaires pour préparer un élève jusqu'au premier dan ;
- de connaître la filière de formation de la FFKDA.

PARTICIPATION AUX ACTIVITES FEDERALES

24 heures

Dans le cadre de sa formation, le candidat participera à quatre actions à choisir entre :

- les stages techniques d'experts fédéraux, hauts gradés français et japonais et référents disciplines associées (cf. listes sur ffkarate.fr)
- l'organisation de manifestations associatives avec obligatoirement au moins une de chaque.

LIEU DE LA FORMATION DAF

Dans un des départements de la ligue dans laquelle le candidat est licencié.

FREQUENCE DES FORMATIONS

Chaque ligue a la possibilité d'organiser une ou plusieurs formations DAF par saison sportive, en fonction des demandes des départements.

ORGANISATION DE LA FORMATION DAF

Sur demande d'un ou plusieurs Présidents de département auprès du Président de ligue, soit l'équipe de formation de l'Ecole Régionale de Formation se déplace et assure la formation dans un des départements de la ligue soit des responsables départementaux de formation sont mis en place dans chaque département. Ces derniers agissent sous la responsabilité du Président de ligue et du responsable de l'Ecole Régionale de Formation.

EVALUATION

Afin d'obtenir le DAF, le candidat doit suivre intégralement la formation, réaliser les participations associatives et les stages prévus, et réussir l'évaluation : prestation pédagogique à partir d'un sujet tiré au sort et entretien individualisé portant sur la séance pédagogique.

(Pas de notation : admis ou non admis).

VALIDATION DES RESULTATS

La feuille récapitulative des résultats de tous les candidats est signée, à la fois, par le Président de ligue, le Président du comité départemental et le responsable de l'Ecole Régionale de Formation.

HOMOLOGATION ET ARCHIVAGE DES DAF

Le bordereau des résultats est envoyé à la fédération pour enregistrement sur le fichier central.
Les résultats sont archivés à la ligue et à la fédération

TARIF UNIQUE DANS TOUTES LES ECOLES REGIONALES DE FORMATION

100 euros pour le DAF dans toutes les Ecoles Régionales de Formation.
La ligue peut décider de déduire le coût de l'AFA si le candidat a suivi cette formation.

ORIENTATION VERS LE DIF

Le titulaire du DAF qui s'inscrit à la formation du Diplôme d'Instructeur Fédéral bénéficie de certaines dispenses (se référer au tableau DIF ci-après).

FORMATION CONTINUE

Le titulaire du DAF doit participer chaque année au programme de formation continue mis en place par l'Ecole Régionale de Formation ou à des stages d'experts. Il reçoit une carte fédérale lui permettant de bénéficier de l'accès gratuit aux manifestations sportives nationales organisées par la FFKDA.

REINSCRIPTIONS DAF

Le candidat non admis peut se représenter à d'autres sessions dans un des départements de sa ligue durant la même saison sportive.

